

2022-2192

2022-07-11

BIOCERES G EC

COMMERCIALE

Mycoinsecticide biologique

Concentré émulsifiable

Pour une réduction du nombre des aleurodes, des pucerons, des thrips et des tétranyques à deux points dans les cultures en serre de tomates, concombres, laitue, aubergine, poivrons, épinards d'eau asiatique, fines herbes et épices (Groupe de Cultures 19), menthe, transplants de crucifères, transplants d'oignon, menthe, fraise, boutures de patates douces, plantes ornementales et dans le cannabis (marijuana) produit commercialement à l'intérieur.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
ATTENTION- IRRITANT POUR LES YEUX**

Avertissement, contient l'allergène soja

PRINCIPE ACTIF: *Beauveria bassiana* souche ANT-03 contenant un minimum de 1×10^{10} conidies/mL.

NO D'HOMOLOGATION: 33493 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 à 20 Litres

Lot No.

Date de fabrication: _____

Anatis Bioprotection
278, rang Saint-André
Saint-Jacques-le-mineur (Qc, Canada) J0J 1Z0
Téléphone : 1-800-305-7714; Fax : 514-485-0323
Courriel : info@anatisbioprotection.com
www.anatisbioprotection.com

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut entraîner une sensibilisation. Peut irriter les yeux.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Éviter d'inhaler/de respirer le brouillard.

Porter des gants imperméables, une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection, des chaussettes et des chaussures, ainsi qu'un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P pendant la manipulation, le mélange, le chargement ou l'application du produit et pendant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

Délai de sécurité (DS) : Ne pas pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées pendant 4 heures ou avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches, à moins de porter l'équipement de protection individuelle appropriée y compris une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Les effets potentiels de ce produit sur certains insectes bénéfiques et pollinisateurs, pouvant être utilisés à l'intérieur d'un programme de lutte intégrée (LI) en serre, ne sont pas connus. Peut être nocif pour certains insectes bénéfiques. Éviter le contact direct avec les insectes bénéfiques lors

d'applications par pulvérisation. Ce produit peut être toxique pour les abeilles lorsqu'elles sont exposées directement aux traitements. NE PAS appliquer là où les abeilles butinent. **EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou tout autre plan d'eau. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

ENTREPOSAGE

Peut être entreposé jusqu'à 18 mois au réfrigérateur (4 °C) ou jusqu'à 6 mois à la température pièce (20-25 °C). Refermer hermétiquement le contenant entamé.

Le BIOCERES G EC contient des spores vivantes du champignon *B. bassiana*. Elles risquent d'être endommagées si elles sont exposées à des températures supérieures à 25 °C ou si elles sont en contact avec l'eau pendant plus de 24 heures.

Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

BIOCERES G EC est une formulation sous forme d'émulsion concentrée ayant comme ingrédient actif des spores vivantes du champignon *Beauveria bassiana* souche ANT-03 que l'on trouve dans la nature.

BIOCERES® GEC réduit le nombre de :

Aleurodes, pucerons, thrips et tétranyques à deux points dans les cultures en serre de tomates, concombres, laitue, aubergine, poivrons, fines herbes et épices (groupe de cultures 19*), transplants de crucifères, transplants d'oignon, menthe, fraise, boutures de patate douce, épinards d'eau asiatique (tung choy, kankon, rae muong), plantes ornementales et dans le cannabis (marijuana) cultivée à l'intérieur pour des fins commerciales.

***Groupe de cultures 19 : Herbes et épices :** Absinthe, Aneth, Aneth graine, Angélique, Anis étoilé, Anis graine, Aspérule odorante, Baie de genévrier, Balsamite, Basilic, Bourrache, Camomille, Cannelle, Câpre, Capucine, Cardamome, Carvi, Casse (cannelle de Chine) écorce, Casse (cannelle de Chine) fleur, Cataire, Céleri graine, Cerfeuil séché, Ciboule chinoise, Ciboulette, Citronnelle, Clou de girofle, Coriandre du Mexique feuille, Coriandre du Mexique graine, Coriandre feuille, Coriandre graine, Cumin, Estragon, Fenouil, Fenouil de Florence graine, Fenugrec, Hysope, Kaloupilé feuille, Laurier (laurier-sauce), Lavande, Livèche feuille, Livèche graine, Macis, Maniguette, Marrube, Mélisse, Menthe pouliot, Moutarde graine, Muscade, Nigelle, Origan (y compris la marjolaine, l'origan et l'origan de Chypre), Pavot graine, Persil séché, Piment de la Jamaïque, Pimprenelle, Poivre blanc, Poivre noir, Rocou graine, Romarin, Rue, Safran, Sarriette (des jardins et des montagnes), Sauge, Sauge sclarée, Souci officinal, Tanaïs, Thé des bois, Thym, Vanille.

MODE D'EMPLOI

Ce produit peut être appliqué au niveau foliaire ou au sol avec un équipement de pulvérisation classique. Utiliser toujours une solution fraîchement préparée. Débuter les traitements dès la première apparition des insectes nuisibles. Les doses d'application, la fréquence des traitements,

la couverture de la pulvérisation et la densité des ravageurs influencent la rapidité d'obtention des résultats recherchés. BIOCERES G EC est plus efficace lorsqu'il est appliqué tôt, avant que les populations d'insectes ne deviennent trop importantes. Il faut de 5 à 7 jours après la première application pour observer une baisse des populations d'insectes ravageurs. Appliquer à nouveau si nécessaire. Plusieurs applications peuvent être nécessaires pour réduire le nombre de ravageurs cibles.

Ne pas mélanger avec un fongicide. Si un fongicide doit être utilisé, assurer l'application du fongicide au moins 4 jours avant l'application de BIOCERES G EC ou au moins 2 jours après l'application de BIOCERES G EC.

Procéder à un test à petite échelle pour la phytotoxicité potentielle avant un emploi plus généralisé.

DOSAGE

Appliquer une concentration 2-4 mL de BIOCERES G EC/L d'eau en fonction de la densité de la population d'insectes. Utiliser un volume suffisant pour couvrir le feuillage infesté par les insectes nuisibles. La quantité nécessaire dépend de la taille de la culture et de l'équipement de pulvérisation. De 500 à 1000 L sont typiquement requis pour 1 ha.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

Utiliser une solution fraîchement préparée chaque fois.

Suivre les directives suivantes pour préparer le mélange de 2 à 4 mL de BIOCERES G EC par litre d'eau :

1. Agiter la bouteille de BioCeres G EC pour mettre en suspension les conidies
2. Transvider le volume approprié dans le réservoir pour l'épandage
4. Agiter constamment pendant l'épandage. Un agent émulsifiant peut-être ajouté.

FRÉQUENCE ET CALENDRIER D'APPLICATION

Appliquer à nouveau dans un délai de 7 jours. En cas d'infestation de ravageurs, le produit peut être utilisé tous les 3 à 5 jours. Plusieurs applications peuvent être nécessaires pour réduire le nombre de ravageurs en cause. Il n'y a aucune limite au nombre d'applications.

DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE

Le délai d'attente avant la récolte pour le BIOCERES G EC est 0 (zéro) jour et le produit peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage de déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.